

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 09 /PM/2024

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, informe l'opinion que le policier KASSA NDAWELE Olivier, Commissaire supérieur adjoint de la Police Nationale Congolaise, Commandant Ciat/Ter Bomongo, poursuivi pour outrage au Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Paix de Bomongo dans la province de l'Equateur vient d'être condamné par la Cour Militaire de l'Ex-Equateur, ce mardi 1^{er} octobre 2024 à 5 ans de Servitude pénale principale et à la destitution de la Police Nationale Congolaise.

Il invite par conséquent tous les magistrats ainsi que toutes les personnes qui ont été choquées par la vidéo concernée par son communiqué n°04/PM/2024 du 25 septembre 2024, au calme, à la retenue et à la sérénité.

La force reste à la loi.

Fait à Kinshasa, le 01 OCT 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,

Telesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe

E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com

www.csm-rdc.cd